

SOIRÉE BANQUET SPECTACLE

- PETIT NANTERRE -



Samedi 13 Décembre 2008

Au Gymnase Léo Lagrange

à partir de 19h (Rue des Aubépines)

Au programme :

des animations
pour tous

de la Capoeira

du catch

du slam

de la danse
avec les Mixty's

une grande
Tombola

un bal
disco



Venez réserver vos places du 3 au 28 Novembre

auprès des 2 Centres Sociaux du Petit Nanterre.



Centre Socio-culturel les Gribouits
19, place de Strasbourg
92 000 Nanterre
☎ : 01 47 82 54 18

Centre Social Valérie Mabou
5 résidence des iris
92 000 Nanterre
☎ : 01 46 52 59 00

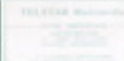


Participation :

adulte : 10 €, enfant moins de 10 ans : 5 €

Seuls les enfants accompagnés de leurs parents seront acceptés

Nos Partenaires



tél : 01 47 25 66 66 - fax : 01 47 21 77 70
e-mail : siege@ophlm-nanterre.fr

OPHLM VILLE DE NANTERRE

CHAMP AUX MELLES
CHAMPS PIERREUX
LA COLOMBE - L'ÉTANG - GREUZE
LES FONTAINES - LES CARRIERS

NOVEMBRE 2008

SUPPLÉMENT MENSUEL DE CITÉ MAGAZINE

RÉNOVATION URBAINE :

L'ÉTAT NE TIENDRA PAS SES ENGAGEMENTS

Au moment où nous écrivons ces lignes, un rapport du comité d'évaluation de l'ANRU (Agence nationale de Renouvellement Urbain) doit être rendu public, en principe fin novembre. Rappelons que l'ANRU a été mise en place à grand renfort médiatique par le Ministre de la Ville et de la Rénovation Urbaine de 2003, Jean-Louis BORLOO, avec l'objectif de financer la rénovation de quartiers en grande difficulté.

Les retards de programmation, les montages financiers et administratifs complexes publiés quotidiennement dans la presse nationale ne peuvent masquer la réalité : le désengagement de l'Etat dans le domaine de la rénovation urbaine, donc du logement social comme de tant d'autres.

En effet, les chiffres parfois valent mieux que longs discours : les trois quarts des crédits de l'Agence ont financé la moitié des

objectifs du programme. Plus de 9 milliards d'euros sur les 12 attribuables par l'ANRU d'ici à 2013 avaient déjà été programmés fin 2007... Il faut ajouter à cette somme des subventions des collectivités territoriales, des emprunts des organismes 1% et des fonds propres des organismes HLM. Ce total ne permet de financer que 45,3% des démolitions (sur les 250 000 annoncées), 54,4% des réhabilitations (sur 400 000) et 62,4% des résidentialisations (sur 400 000) qui consistent à réaménager et moderniser des quartiers (immeubles et extérieurs).

RGPP (réforme générale des politiques publiques) oblige, l'Etat a déjà annoncé une baisse de 30,5% du budget consacré au logement social pour 2009. Ce n'est pas le saupoudrage de 320 millions d'euros ponctionné sur le 1% logement qui permettra à l'ANRU d'atteindre les objectifs du programme. D'ailleurs, un des auteurs du rapport l'a dit ouvertement : « le programme risque d'échouer ».



O.P.A.
Office Municipal
HLM de Nanterre

Précisons par ailleurs que les subventions d'Etat (Palulos) traditionnellement consacrées aux réhabilitations hors secteurs ANRU, sont carrément annoncées comme supprimées dans le prochain budget.

Nanterre et son Office HLM ne sont pas non plus épargnés par la situation vécue par de nombreuses villes.

Un exemple : les travaux de rénovation engagés depuis fin 2007 au Petit Nanterre (électricité, gaz, volets, fermeture de halls) sont en partie subventionnés par l'ANRU.

A ce jour, nous n'avons perçu que 73466 euros qui correspondent à 15 % de la subvention.

L'ANRU rentre également dans le financement d'un certain nombre de résidences nouvellement livrées. A ce jour, nous n'avons reçu que 294 763 euros qui correspondent à 15 % de subvention.

Pour l'instant, c'est sur fonds propres de l'Office et garantie d'emprunts de la Municipalité que les choses avancent. Il est apparemment plus facile de trouver plusieurs milliards en quelques jours pour les banques et les spéculateurs plutôt que de tenir ses engagements pour la rénovation urbaine et le logement social pourtant présentés par madame Boutin comme une grande cause nationale au dernier congrès HLM...

L'OFFICE SUR LA TOILE

Au début de l'année 2009, le site internet de l'Office sera mis en ligne. Dans un premier temps, vous y trouverez des informations institutionnelles, comme la composition du

conseil d'administration, ses commissions, un espace « locataire » avec des rubriques pratiques (coordonnées du gardien, dates de passage des encombrants...), une autre « grands travaux » sera régulièrement alimentée tout au long de l'année et une autre « actualités ».

Vous pourrez également visualiser le patrimoine et découvrir les résidences présentes sur toute la ville.

Dans un second temps (au cours du 1er trimestre 2009), chaque locataire aura accès à un compte personnel où figureront des renseignements sur la quittance de loyer, les consommations d'eau...

Alors, rendez-vous en 2009 sur le www.omhlm-nanterre.fr !

ASCENSEURS

QUELQUES RÈGLES À RESPECTER

27 % des pannes sont occasionnées par des actes de malveillance. La malveillance signifie aussi une succession de mauvaise utilisation. Voici, ci-dessous, des conseils et consignes à respecter scrupuleusement.

L'ASCENSEUR AU QUOTIDIEN

Vous avez un déménagement à faire. Veillez à ne pas dépasser la charge maximale prévue et à respecter les conditions de chargement (la charge maximale est indiquée dans la cabine en kilogrammes et en nombre de personnes).

Les objets à transporter doivent être installés sans gêner les portes, bien répartis dans la cabine et de façon stable.

Vous avez de jeunes enfants

L'utilisation de l'ascenseur par des enfants non accompagnés est interdite.

Durant les trajets, les enfants doivent être surveillés, en particulier en entrant et en sortant de la cabine et ils doivent se tenir loin des portes. Si vous avez une poussette assurez-vous que la cabine est suffisamment grande et

que le fonctionnement des portes n'est pas perturbé.

Vous avez un chien

Même tenu en laisse, votre chien risque de sortir et de rentrer sans que vous vous en rendiez compte ; alors que les portes amorcent leur fermeture.

Surveillez votre chien à l'entrée et à la sortie et maintenez-le loin des portes, avec une laisse raccourcie.

Dans tous les cas

Ne cherchez pas à monter/descendre ou à ouvrir les portes avant que l'appareil ne soit complètement immobilisé à l'étage.

En cabine, éloignez-vous des portes, afin de ne pas gêner leur fermeture/ouverture et éviter tout risque de coincement.

Prenez garde à la « petite marche » qui peut subsister sur certains ascenseurs anciens à l'entrée et à la sortie en cabine pour éviter de trébucher.

L'ASCENSEUR SE BLOQUE ENTRE 2 ETAGES

Pas de panique

Vous appuyez sur le bouton « alarme » pour prévenir le gardien.

Vous attendez calmement

N'appuyez pas sur tous les boutons et surtout, n'essayez pas de sortir par vos moyens ou avec l'aide de personnes non habilitées.

En cas d'urgence (malaise ou blessure d'une personne en cabine) ce sont les pompiers qui interviennent.

Lorsque vous êtes bloqué dans l'ascenseur,

vous ne risquez rien. Il suffit d'être patient et d'attendre l'arrivée des intervenants compétents.

Dans tous les cas sachez que :

Un ascenseur est protégé contre les risques de chute, même s'il arrive dans quelques rares cas que les personnes aient la sensation d'une « chute libre ».

En réalité, c'est le frein de secours « parachute » qui a fonctionné et qui a stoppé l'ascenseur en urgence.

On ne manque jamais d'air dans un ascenseur. Certaines personnes claustrophobes ont cette crainte, qu'elles se rassurent. Les ascenseurs sont naturellement ventilés. Les anciens comme les récents.

DIGICODES

Le système digicode limite l'accès aux individus étrangers à un immeuble ou un escalier à condition que le numéro ne soit pas divulgué à tout le monde. Communiquez le uniquement aux personnes qui en ont besoin et rappelez régulièrement à vos enfants qu'ils ne doivent pas le donner à tous les copains et copines de la classe...



Dates de passages pour le ramassage des gros objets



CHAMP AUX MELLES - CARRIERS
CHAMPS PIERREUX - FONTAINES
Vendredi 19 décembre

GREUZE - COLOMBE - ÉTANG
Mardi 16 décembre